

Actualisation des opérations du HCR en Europe**A. Analyse de la situation**

Depuis près de deux ans qu'est apparue la maladie à coronavirus (COVID-19), les États ont continué à adapter les mesures de confinement pour faire face à la situation de santé publique. En Europe, les restrictions de mouvements liés à la COVID-19 ont continué en grande partie à tenir compte de la protection et, à quelques exceptions, à permettre aux personnes qui recherchaient la protection internationale à avoir accès au territoire des États et aux procédures. Toutefois, l'année dernière s'est aussi caractérisée par un nombre grandissant de rapports faisant état de renvoi aux frontières externes de l'Union européenne souvent violemment, et de remise en question continue par plusieurs États des principes de la solidarité et de partage des responsabilités à l'échelle mondiale, qui se trouvent au cœur de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Pacte mondial sur les réfugiés.

Le nombre d'arrivées en Europe en 2021 est revenu au niveau d'avant la pandémie car les mesures de confinement ont été assouplies et les personnes se sont habituées à vivre avec la COVID-19. Si le nombre des arrivées en Europe reste gérable, des tendances et des routes nouvelles sont apparues au cours de l'année. Le nombre de nouvelles arrivées dans le sud de l'Europe par les routes maritimes de la Méditerranée et du nord-ouest de l'Afrique a augmenté de 39 % pour atteindre 133 000 personnes en 2021, par rapport à 96 000 l'année précédente, et est quasiment similaire au niveau de 2019 (124 000). Une hausse notable a été enregistrée en Italie, où les arrivées ont augmenté de 98 % (67 000 en 2021 comparé à environ 34 000 en 2020). Les arrivées sont restées stables en Espagne (43 000 en 2021 contre 42 000 en 2020) mais ont diminué de 43 % en Grèce (9000 ans en 2021 par rapport à 15 000 en 2020).

En 2021, les principaux pays d'origine des arrivées à Chypre, en Grèce, en Italie et à Malte ont été la Tunisie (18 %), l'Égypte (10 %), le Bangladesh (10 %), la République arabe syrienne (7 %) et la République islamique d'Iran (5 %). Si l'Europe n'a pas connu d'afflux majeur à la suite de la prise de pouvoir du Gouvernement de l'Afghanistan par les Talibans en août 2021, plusieurs pays d'Europe ont enregistré une augmentation des demandes d'asile déposées par des Afghans. Cette situation s'explique en partie par l'évacuation des Afghans qui étaient en danger, dont il s'est avéré que beaucoup avaient besoin de la protection internationale. Globalement, le nombre des premières demandes d'asile reçues dans 31 pays d'Europe de janvier à septembre 2021 a été supérieur de 12 % à celui de la même période de 2020 (357 000 contre 319 000).

En 2021, 2 000 personnes ont perdu la vie ou ont été portées disparues en Méditerranée, soit 41 % de plus qu'en 2020. On estime que 1 150 personnes supplémentaires ont perdu la vie ou ont été portées disparues le long de la route maritime du nord-ouest de l'Afrique, chiffre qui est probablement plus élevé.

Les rapports faisant état de l'expulsion et du refoulement, souvent violent, de réfugiés et de demandeurs d'asile sur les frontières terrestres et maritimes de l'Europe se sont poursuivis et sont restés une source de grave préoccupation. Tout en reconnaissant le droit souverain de tous les États de gérer leurs frontières respectives, le HCR continue à demander que des enquêtes crédibles soient menées sur les allégations de violation du droit international et que les obligations légales soient respectées. Bien que plusieurs cas d'instrumentalisation apparente de demandeurs d'asile et de migrants par des États se soient produits l'année

dernière, ils ne sauraient servir de justification pour le refus, souvent violent, d'accorder l'accès au territoire et aux procédures aux personnes susceptibles d'avoir besoin de la protection internationale. De même, des inquiétudes demeurent quant aux évolutions législatives de certains pays relatives à l'externalisation possible des obligations d'asile et de protection, qui peuvent être contraires à la Convention relative au statut des réfugiés et aux principes de solidarité et de partage des responsabilités également inscrits dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

Concernant les solutions, 21 018 personnes ont été réinstallées dans toute l'Europe de janvier à novembre 2021, contre 11 150 en 2020.

B. Progrès et défis pour atteindre les priorités stratégiques globales

Assurer une réponse opérationnelle efficace

Dans toute l'Europe, les personnes relevant de la compétence du HCR ont généralement été incluses dans les campagnes de vaccination nationales dans les mêmes conditions que la population générale. Des vaccinations de groupe de personnes vivant dans des logements collectifs ont été menées dans plusieurs pays, et des demandeurs d'asile et des réfugiés en ont bénéficié. Les États et les sociétés civiles locales ont fait preuve d'une solidarité et d'une ingéniosité remarquables pour inclure les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les campagnes de vaccination. Le HCR soutient ces efforts de plusieurs manières, notamment en travaillant avec les partenaires afin de lever les obstacles administratifs à la vaccination ; en étendant la communication avec les communautés afin de lutter contre l'hésitation à se faire vacciner et la désinformation ; en fournissant une aide en espèces et en nature aux personnes vulnérables relevant de sa compétence dans certains pays ; et en plaident pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes de protection sociale.

En Grèce, le programme d'aide d'urgence à l'intégration et à l'hébergement, qui comprend une composante d'assistance en espèces, a été transféré au Gouvernement de la Grèce le 1^{er} octobre 2021, dernière phase d'un processus de transition progressif. Par conséquent, l'empreinte opérationnelle du HCR en Grèce sera réduite en 2022. L'Organisation a recentré ses plans sur les activités de protection essentielles et a intensifié ses efforts visant à soutenir l'intégration des réfugiés reconnus, tout en assumant son rôle essentiel de supervision, notamment en assurant la qualité de l'accès au territoire et à l'asile.

Dans le cadre de la réponse humanitaire au conflit de longue date dans l'est de l'Ukraine, le HCR a continué à coordonner les secteurs de la protection et des abris et est resté opérationnel dans les régions situées des deux côtés de la ligne de contact. Dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, plus de 400 réparations d'abris ont été entreprises, une assistance en nature a été fournie aux ménages exposés à des risques de protection spécifiques et 26 projets communautaires ont été mis en œuvre pour améliorer l'accès aux services essentiels dans les régions isolées. Le HCR a également fourni un soutien logistique aux convois humanitaires dans les zones non contrôlées par le Gouvernement au nom de l'équipe humanitaire de pays des Nations Unies. Des nécessaires d'urgence pour construire des abris ont été distribués aux centaines de ménages vulnérables de ces régions et les plans de préparation aux situations d'urgence ont été maintenus et actualisés en fonction des besoins. Pour aider les populations touchées dans les zones contrôlées par le gouvernement, le HCR a poursuivi les projets de soutien aux communautés et a continué à fournir une assistance en espèces, une aide juridique et des services aux personnes ayant des besoins spécifiques sur la base des conclusions du suivi de la protection. En 2022, l'Organisation aidera le Gouvernement de l'Ukraine à mettre en œuvre la stratégie d'intégration pour les déplacés internes adoptée en octobre 2021.

Malgré la persistance des tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et bien qu'un certain nombre d'incidents aient été enregistrés, la déclaration de cessez-le-feu du 9 novembre 2020 a généralement été respectée. Le HCR et ses partenaires en Arménie et en Azerbaïdjan ont continué à apporter un soutien aux personnes victimes du conflit et des premières visites sur le terrain ont été organisées pour évaluer les conditions afin de faciliter les retours éventuels de déplacés internes et de réfugiés.

La seconde partie de 2021 a été marquée par de fortes tensions entre le Bélarus et les pays frontaliers de l'Union européenne, lorsque des milliers de migrants et de réfugiés, venant principalement du Moyen-Orient, sont entrés au Bélarus dans l'intention de poursuivre leur route dans l'Union européenne. Les autorités des pays voisins de l'Union européenne ont décrété un état d'urgence dans les zones frontalières, construit des barrières aux frontières, et adopté des amendements législatifs restreignant l'accès au territoire, aux procédures d'asile et à la protection. Le HCR a renforcé sa réponse opérationnelle pour faire face aux aspects humanitaires et de protection de la situation aux frontières. Cette réponse consiste notamment à plaider auprès des autorités afin qu'elles assurent l'accès à leur territoire et à l'asile ; à identifier des solutions en s'appuyant sur la situation et les besoins personnels des individus ; à orienter les personnes relevant de sa compétence ; et à fournir une assistance d'urgence élémentaire pour aider les autorités et les partenaires à répondre aux besoins urgents de plusieurs milliers de personnes bloquées dans les zones frontalières dans des conditions précaires. La situation a commencé à se détendre vers la fin de l'année, lorsque de nombreuses personnes sont retournées dans leur pays d'origine, mais plusieurs centaines de personnes ayant toujours besoin d'une solution se trouvent encore au Bélarus. Par conséquent, le HCR a différé la fermeture prévue de son Bureau de Minsk et a prolongé sa présence au Bélarus pendant toute l'année 2022.

Le programme régional d'hébergement mis en œuvre en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie a été prolongé pour 12 mois supplémentaires, jusqu'en juin 2023, pour tenir compte des retards dans son application dus à la COVID-19. Fin 2021, 8 800 familles avaient été assistées sur les 11 800 prévues. En 2022, le HCR continuera à sélectionner les bénéficiaires les plus vulnérables et plaidera auprès des pays partenaires afin qu'ils garantissent la viabilité des solutions fournies.

Sauvegarder l'espace d'asile et instaurer des systèmes de protection efficaces, y compris dans le contexte des mouvements mixtes

Le nombre d'arrivées en Europe augmentant peu, garantir l'accès au territoire, à des procédures d'asile justes et efficaces, et à un accueil dans la sécurité et la dignité restent des priorités. La situation actuelle aux frontières externes de nombreux pays de l'Union européenne souligne la nécessité du défi politique à relever, ainsi que les conséquences humanitaires de l'inaction. Des solutions efficaces sont possibles, et le HCR continuera à travailler avec les gouvernements et autres parties prenantes en Europe afin de promouvoir une gestion des frontières qui tienne compte de la protection, en s'appuyant sur les bonnes pratiques innovantes en matière d'enregistrement, d'accueil et de procédures différencierées mises en œuvre dans plusieurs pays tout au long de la pandémie.

À la Réunion de hauts responsables qui s'est tenue en décembre, les États européens ont fourni des actualisations du statut des engagements pris lors du Pacte mondial sur les réfugiés, notamment le renouvellement des engagements à soutenir l'élaboration de systèmes d'asile justes et efficaces hors de l'Europe. Certains engagements pris par les États européens, comme d'appuyer le travail du Groupe d'appui à la capacité d'asile (ACSG), seront facilités par le HCR au cours de l'année à venir. La Réunion de hauts responsables a été précédée par un bilan mondial en octobre 2021, qui a été l'occasion de revoir les projets de soutien de l'asile en cours, en particulier ceux de la France avec le Niger et le Tchad. En outre, l'Arménie, l'Autriche et la République de Moldova ont fourni des exemples de bonnes pratiques sur le portail de l'ACSG.

Faire face au phénomène des mouvements secondaires dans et vers l'Europe reste un enjeu politique majeur pour les États de destination et de transit. Une version révisée de la Stratégie relative à l'engagement du HCR dans les mouvements mixtes dans les Balkans occidentaux a été publiée en octobre 2021, afin d'appuyer le renforcement des systèmes d'asile et l'identification de solutions viables pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Conformément à l'approche multipartite du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR cherche à mobiliser l'appui, la complémentarité et l'action commune des parties prenantes pour mettre en œuvre la stratégie. À cet égard, le déploiement de l'initiative assurance qualité dans les Balkans occidentaux contribue à renforcer certains domaines des systèmes d'asiles nationaux, notamment le traitement du statut de réfugié (première et deuxième instances), la structure institutionnelle (existence de mécanismes appropriés de détermination du statut de réfugié) et les systèmes d'appui comme l'assistance juridique et l'interprétation. Le HCR a

également soutenu le premier cours sur le droit des réfugiés organisé en Russie par l’Institut international du droit humanitaire de San Remo, et la deuxième session se déroulera en 2022.

Le travail d’engagement judiciaire s’est poursuivi, les tribunaux nationaux et régionaux s’avérant de plus en plus des alliés importants. Les interventions du HCR auprès des tribunaux ont été couronnées de succès dans cinq affaires sur six (83 %), notamment dans le domaine des renvois, de la détention et du regroupement familial. Six nouvelles interventions ont également été présentées, dont deux devant la Cour de justice, plus haute juridiction de l’Union européenne, institution de plus en plus appelée à sauvegarder la primauté du droit, le droit d’asile et les droits fondamentaux des personnes relevant de la compétence du HCR.

À l’avenir, l’Organisation cherchera à étendre son engagement auprès de la nouvelle Agence de l’Union européenne pour l’asile, notamment en tant que membre de son conseil d’administration. L’Agence a remplacé le Bureau européen d’appui en matière d’asile et dispose d’un mandat renforcé pour travailler au développement de la capacité d’asile à l’intérieur de l’Union européenne et au-delà.

Réformer le Régime d’asile européen commun et renforcer la réponse européenne collective

Malgré les difficultés rencontrées pour parvenir à un consensus entre les États membres, le Pacte sur la migration et l’asile proposé par la Commission européenne continue à fournir une occasion de se détourner des réponses ad hoc et axées sur une crise pour évoluer vers un système commun plus prévisible, bien géré et tenant compte de la protection. Le HCR travaille aux côtés des présidences du Conseil de l’Union européenne, assurées par les Gouvernements de la France et de la République tchèque, ainsi que des États membres sur des aspects clés du Pacte, notamment l’établissement de procédures justes et efficaces aux frontières, les moyens de promouvoir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres, et le retour des personnes pour lesquelles il a été établi qu’elles n’avaient pas besoin de la protection.

Assurer l’accès à l’asile en Europe, tant en droit que dans la pratique, reste une priorité, en particulier au vu du nombre croissant de rapports faisant état de restrictions à l’accès au territoire et à l’asile dans plusieurs États membres. Le pacte propose l’établissement de mécanismes indépendants de suivi des frontières, qui offre l’occasion de renforcer l’obligation redditionnelle. Le HCR fournira des conseils et un appui techniques aux discussions en cours sur les éléments essentiels des mécanismes, comme il l’a fait en Grèce, ce qui a abouti à la publication d’un [guide pratique en dix points](#), ou en Croatie, où les premières réunions du comité consultatif du mécanisme de suivi national se sont déroulées récemment.

Les conditions d’accueil inférieures à la normale dans plusieurs États membres restent une préoccupation majeure, car elles ont une incidence directe sur la sécurité et les droits des demandeurs d’asile et des réfugiés. Les installations surpeuplées, les problèmes de sécurité et l’accès insuffisant aux services contribuent à aggraver les risques de protection, y compris la violence basée sur le genre, en particulier pour les enfants non accompagnés ou séparés ; les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les queers ; et les victimes de la traite. Outre qu’il a plaidé pour une amélioration des environnements de protection, le HCR a mené des recherches sur des systèmes d’asile et d’accueil adaptés aux enfants et tenant compte des spécificités sexuelles, et a mis en œuvre des projets qui luttent contre la violence basée sur le genre dans 10 pays.

La nécessité de disposer d’espaces pour l’isolement et les mises en quarantaine et autres mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 continue à peser sur les capacités d’accueil et de traitement de l’asile dans de nombreux pays, les mettant à rude épreuve lorsque le nombre d’arrivées augmente. Dans plusieurs pays, comme l’Autriche, l’Italie, la Lituanie et la Serbie, le HCR s’est félicité de l’engagement des États à remédier aux problèmes identifiés dans les centres d’accueil, notamment ceux destinés aux enfants non accompagnés. Les interventions ont été conformes aux normes de l’Union européenne et aux normes internationales, et ont appliqué une approche pluridisciplinaire. Ailleurs, le plaidoyer se poursuit en vue d’améliorer les conditions et l’accès aux prestataires de services. En 2002, des évaluations de sécurité portant sur la violence basée sur le genre dans les centres d’accueil en Europe seront menées afin d’atténuer encore les risques associés pour les

demandeurs d'asile et les réfugiés à leur arrivée, en s'appuyant sur l'évaluation pilote de 2021.

Renforcer les approches participatives et reposant sur la communauté

Le HCR et la Coalition européenne ont organisé *Refugee Re-Connect* en septembre 2021, conférence régionale sur le leadership, la participation et le bénévolat des réfugiés qui a réuni 175 organisations dirigées par des réfugiés, dirigeants et activistes de 27 pays. Des recommandations concrètes sur le leadership et la participation des réfugiés, leur engagement civique et leur accès au marché du travail ont été adressées aux acteurs locaux et nationaux, à la société civile, aux donateurs et aux organisations internationales. Les résultats de cette conférence étendront fortement les prérogatives des organisations dirigées par des réfugiés et fondées sur la communauté en 2022.

Les campagnes de vaccination contre la COVID-19 progressant dans toute l'Europe, le renforcement de la communication avec les communautés permet aux personnes relevant de la compétence du HCR de toute l'Europe d'avoir accès en temps opportun à des informations sanitaires actualisées et précises. Le HCR et ses partenaires ont organisé des sessions d'information sur les mesures de prévention de la COVID-19 et sur la vaccination dans des lieux d'hébergement collectifs, par exemple en Arménie, en Bulgarie et en Roumanie, où le HCR tient également des permanences téléphoniques pour les questions relatives à la COVID-19.

Obtenir des solutions pour les réfugiés

La réinstallation et les voies d'admission complémentaires ont fait l'objet d'une attention accrue en 2021. La Commission européenne a réaffirmé son engagement à étendre les programmes de réinstallation et a appelé de ses vœux l'existence d'un leadership et d'une solidarité mondiales en engageant les pays extérieurs à l'Union européenne, comme le Canada et les États-Unis d'Amérique, a participé au premier Forum de haut niveau sur la réinstallation en juillet et à un Forum ultérieur consacré aux voies d'admission sûres pour les Afghans, organisé par la Commission européenne en octobre. Le HCR a demandé aux États membres de l'Union européenne de réinstaller 36 000 personnes en 2022 et 42 500 Afghans supplémentaires au cours des cinq prochaines années. L'Organisation a invité le Parlement européen et les États à participer à une table ronde en novembre en vue de l'adoption rapide du Cadre de l'Union pour la réinstallation, qui assurera des programmes plus prévisibles, durables et mieux financés. L'engagement actif se poursuivra en s'appuyant sur les promesses faites lors du Forum de haut niveau sur la réinstallation, sur le Réseau pour la réinstallation et l'admission humanitaire et sur la Plateforme d'experts pour des voies d'admission sûres pour les Afghans à risque, coordonnée par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

La réinstallation dans un pays tiers a pâti de la pandémie en 2021, mais le HCR, les États et les partenaires ont travaillé ensemble afin de s'adapter aux circonstances, adoptant des modalités de traitement souples pour garantir l'admission des personnes les plus exposées. Le nombre d'admissions a progressivement augmenté, avec la reprise des missions de sélection sur le terrain pendant l'année lorsque cela était possible Fin décembre, plus de 21 000 personnes avaient été réinstallées en Europe, dont plus de 19 000 dans 15 pays de l'Union européenne.

Conformément à la stratégie de trois ans sur la réinstallation et les voies d'admission complémentaires et en s'appuyant sur deux des opérations ayant fait le point de la situation en 2021, le HCR et les diverses parties prenantes continueront à élaborer des programmes portant sur les voies d'admission complémentaires en Europe et à assurer leur suivi, en se fondant sur les actions menées par les institutions de l'Union européenne, de la société civile, des fondations et du secteur privé pour accueillir de nouveaux réfugiés possédant des qualifications. En 2021, le HCR a facilité la participation de la Commission européenne à une manifestation avec le secteur privé sur la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi qu'à une réunion avec des fondations privées sur le financement de l'enseignement supérieur pour les réfugiés.

À la suite de l'appel lancé par la Commission européenne pour que les États membres soutiennent la relocalisation des enfants non accompagnés vivant dans des conditions

précaires sur les îles grecques, près de 1 200 enfants non accompagnés avaient été relocalisés en Allemagne, en Belgique, en Bulgarie, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, en Lituanie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal et en Suisse fin décembre 2021, à peine un peu moins que l'engagement total de 1 587 places pris par les 16 pays. En outre, 3 500 demandeurs d'asile et détenteurs de la protection internationale vulnérables ont été relocalisés en Allemagne, en Belgique, en France, en Islande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège et au Portugal, soit plus que les 3 288 places que les États s'étaient engagés à fournir. Le HCR a coordonné la relocalisation avec le Gouvernement grec, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Organisation internationale pour les migrations et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Bien que des progrès aient été accomplis sur plusieurs fronts, l'inclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les communautés d'accueil reste un problème politique majeur pour de nombreux États en Europe. En 2021, le plan d'action de sept ans pour l'intégration et l'inclusion de l'Union européenne a défini l'emploi, l'éducation, la santé et le logement comme les principaux domaines prioritaires, nécessitant l'engagement de financements spécifiques et d'une collaboration renouvelée avec les partenaires. En Europe, malgré les limites posées par la COVID-19, le HCR a progressé dans :

- L'appui aux municipalités : Le HCR a collaboré avec le Groupe sur la politique migratoire et les acteurs de l'intégration dans sept pays à l'élaboration d'une boîte à outils pour les municipalités, *Inclusion effective des réfugiés – approches participatives à l'intention des praticiens au niveau local*, afin d'aider les acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives d'intégration et d'inclusion qui mobilisent pleinement les réfugiés. Cette boîte à outils a été testée sur le terrain en Bulgarie, en Finlande, en Grèce, en Italie, à Malte, en Pologne et en Serbie, et la version finale a été modifiée en conséquence.
- La protection sociale : Le plaidoyer s'est poursuivi en faveur de l'inclusion dans les systèmes de protection sociale nationaux, notamment compte tenu des conséquences économiques et sociales de la pandémie. Le HCR a publié une *lettre d'orientation sur la protection sociale* en septembre 2021, qui a aidé à identifier les obstacles pratiques et administratifs à l'inclusion et a mis en lumière toute une série de pratiques prometteuses appliquées par les États en Europe.
- L'inclusion financière : À l'issue d'un premier atelier sur l'inclusion financière organisé en Bulgarie, les autorités et les bailleurs ont accepté de permettre aux réfugiés d'avoir accès à des services financiers, et le HCR a lancé un partenariat officiel avec le *Microfinance Centre* pour renforcer l'accès des réfugiés à des financements dans les États de toute l'Europe.
- L'éducation : Le plaidoyer auprès des autorités éducatives en vue de l'inclusion des enfants relevant de la compétence du HCR a été adapté en réponse à la pandémie afin d'assurer la prise en compte des besoins spécifiques des enfants réfugiés ou demandeurs d'asile. Un appui ciblé a été fourni pour le télenseignement pendant les fermetures d'école dues à la pandémie par la fourniture d'ordinateurs portables et une aide à la connectivité dans les centres d'accueil. Le matériel pédagogique *Teaching About Refugees* a été complété par des outils de formation numériques pour les enseignants en charge d'apprenants déplacés, et le programme de Personnel universitaire pour les réfugiés de l'Union européenne a formé le personnel universitaire travaillant avec des étudiants réfugiés.

Prévenir et résoudre les situations d'apatriodie

Des actions visant à prévenir et à réduire l'apatriodie en Europe ont été menées dans le cadre de la campagne *#IBelong* avec la société civile et les organisations régionales. La conférence internationale sur l'apatriodie organisée par le Conseil de l'Europe en septembre 2021 a impulsé une dynamique importante vers la réalisation des objectifs du plan d'action global visant à mettre fin à l'apatriodie.

Le bilan thématique mondial sur l'apatriodie établi avant la tenue de la Réunion de hauts responsables en décembre 2021 a souligné les engagements pris au Segment de haut niveau sur l'apatriodie organisé lors de la soixante-dixième session plénière du Comité exécutif et du

Forum mondial sur les réfugiés en 2019. Le nombre d'engagements ayant été concrétisés en Europe est de 27 %, soit près de la moitié des engagements mondiaux sur l'apatriodie mis en œuvre à ce jour. Des progrès notables ont été accomplis sur les procédures de détermination de l'apatriodie, avec l'instauration de nouvelles procédures en Ukraine et des évolutions juridiques en Albanie qui préparent le terrain à la mise en place de procédures nationales de détermination de l'apatriodie spécifiques. L'échange de pratiques exemplaires entre experts a nourri les réformes juridiques en cours visant à renforcer les procédures existantes au Monténégro. Le HCR continuera à travailler avec les gouvernements en 2022 à l'élaboration de procédures et à l'optimisation des procédures existantes afin d'identifier et de protéger de manière appropriée les apatrides dans un contexte migratoire.

Fort de l'engagement renouvelé des États en Europe, le HCR continuera à travailler avec les acteurs régionaux, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Réseau européen sur l'apatriodie, afin de traduire en actions concrètes tous les engagements relatifs à l'apatriodie. Dans le sud-est de l'Europe, l'Organisation intensifiera encore ses efforts visant à aider les autorités concernées à remplir leurs engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatriodie en 2019.

Renforcer les relations extérieures et le plaidoyer, et mobiliser un appui

Dans l'esprit de l'appui englobant l'ensemble de la société, les efforts se sont poursuivis pour renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile, y compris les organisations confessionnelles et les organisations non gouvernementales (ONG), dans toute l'Europe. En 2021, avec le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés et le Conseil international des agences bénévoles, le HCR a organisé deux dialogues régionaux avec des ONG en Europe, ainsi que des consultations régionales approfondies sur la proposition de Pacte sur la migration et l'asile de l'Union européenne, et sur l'inclusion et les solutions locales. Le partenariat avec l'Union européenne de football association établi en 2020 engagera davantage encore les associations nationales de football sur la voie de l'inclusion sociale des réfugiés par un accès accru au sport en 2022.

Le HCR a renforcé son engagement auprès du secteur privé dans la région et poursuivra ses efforts en 2022, dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés et pour soutenir la mise en œuvre des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés. En partenariat avec IKEA/INGKA Holding B.V. une boîte à outil stratégique a été élaborée afin d'appuyer l'intégration des réfugiés sur le marché du travail dans 20 pays où IKEA est présente. L'Organisation poursuivra sa collaboration avec IKEA/INGKA Holding B.V. pour tenter de modifier les idées négatives sur les réfugiés en soulignant la valeur qu'ils peuvent apporter aux entreprises, aux communautés d'accueil et à la société dans son ensemble.

Le plaidoyer et la communication stratégique du HCR se concentreront sur les principaux problèmes qui entravent l'accès au territoire et à l'asile, sur les tentatives d'externaliser des obligations en matière d'asile, et sur l'instrumentalisation des mouvements de réfugiés et de migrants. L'Organisation continue à mobiliser l'appui du public pour les réfugiés, notamment par une sensibilisation des groupes cibles et l'apport d'informations reposant sur des éléments concrets afin de lutter contre la désinformation et de contrer la politisation et l'instrumentalisation de l'asile dans le débat public.

L'Union européenne et le HCR ont maintenu un solide partenariat stratégique à la fois au Siège et sur le terrain. Ils ont organisé le Dialogue de haut niveau de la Protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) et du HCR en juin et le Dialogue stratégique de l'Union européenne et du HCR en décembre 2021. Ce dernier a bénéficié pour la première fois de la participation de la Direction générale pour l'action climatique et de la Direction générale pour l'environnement de la Commission européenne. Leur participation montre la portée étendue du HCR et sa reconnaissance en tant qu'acteur important dans ces secteurs par l'Union européenne.

La mobilisation interorganisations est restée essentielle pour les efforts de plaidoyer en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile. La coalition sur les mouvements massifs de personnes, le déplacement et la résilience (« *Issue-based Coalition on Large Movements of People, Displacement and Resilience* »), coprésidée par l'OIM et le Programme de développement des Nations Unies (PNDU), intègre le Réseau des Nations Unies sur les migrations. Le HCR a renforcé son appui au Programme de développement durable à

l'horizon 2030 et à la réforme du Système de développement des Nations Unies pendant l'année en contribuant au travail de divers mécanismes régionaux. Dans ce contexte, l'Organisation a travaillé avec les coordonnateurs résidents et les Équipes de pays des Nations Unies à l'élaboration de neuf Cadres de coopération pour le développement durable des Nations Unies de grande qualité et d'Analyses communes de pays en 2021, et contribuera à l'élaboration de tels cadres dans quatre pays supplémentaires en 2021.

C. Plans pour 2022 et information financière

Le budget pour les activités du HCR en Europe pour 2022, approuvé par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire à sa soixante-douzième session en octobre 2021, s'élève à 591,3 millions de dollars E.-U.

Au niveau sous-régional, 68 % du budget total ont été alloués à des opérations en Europe de l'Est, y compris en Turquie, pays qui continue d'abriter la plus importante population de réfugiés au monde, et dans une moindre mesure en Ukraine. Quelque 5 % sont alloués à l'Europe du Sud-Est et 22 % à l'Europe centrale, du Nord, du Sud et de l'Ouest, qui inclut la Grèce. Environ 5 % supplémentaires sont alloués aux activités pour l'ensemble de la région, comprenant le budget du Bureau régional.

Au 25 janvier 2022, les besoins financiers pour l'Europe, de 591,3 millions de dollars E.-U., étaient financière à hauteur de 8 %, en tenant compte de l'allocation provisoire des contributions non affectées et légèrement affectées.

« Parvenir à des environnements de protection favorables » est le domaine d'impact qui dispose de l'allocation budgétaire la plus élevée dans la région, avec 224,6 millions de dollars E.-U., soit 38 % du budget pour l'Europe, suivi par le domaine d'impact « Pouvoir exercer ses droits fondamentaux dans un environnement sûr », avec 166,7 millions de dollars E.-U. (28 % du budget), principalement attribuable aux opérations en Turquie et en Ukraine, où les besoins d'assistance humanitaire devraient persister en 2022. Le domaine d'impact « Rendre les communautés autonomes et parvenir à l'égalité entre les sexes » bénéficie de la troisième allocation budgétaire la plus élevée, avec 136,8 millions de dollars E.-U. (23 % du budget) et porte sur les activités visant à renforcer les mécanismes communautaires et l'égalité entre les sexes. Le domaine d'impact « Trouver des solutions » possède un budget de 63,1 millions de dollars E.-U. (11 % du budget régional) et, bien qu'il s'agisse de l'une des principales priorités pour toutes les opérations de la région, il nécessite moins de ressources opérationnelles à cause du rôle de HCR en tant que facilitateur et avocat de cette cause. Les autres priorités régionales et mondiales, comme l'obligation redditionnelle envers les populations touchées, sont intégrées aux autres domaines d'impact.
